



Le juste vivra par la foi Méditations sur l'épître aux Romains

S'accueillir les uns les autres

Romains 13.8-14; 14.1-23 et 15.1-6

Nous continuons notre lecture commentée de la lettre de Paul aux Romains, plus précisément à partir de la deuxième moitié du chapitre 13. Après s'être attaqué à la question des autorités civiles, ou publiques, Paul adresse à ses lecteurs des exhortations concernant les relations humaines vécues au regard de la loi. Il ne le fait cependant pas de manière moraliste, comme si cela ne concernait que le présent et pas la vie à venir; au contraire, il dirige le regard de ses lecteurs vers la perspective du retour promis de Jésus-Christ, qui change notre regard sur le temps présent. Je cite à partie du verset 8 :

« Ne restez redevables de rien à personne, sinon de vous aimer les uns les autres. Car celui qui aime l'autre a satisfait à toutes les exigences de la loi. En effet, des commandements comme : Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne commettras pas de meurtre, tu ne voleras pas, tu ne convoiteras pas et tous les autres, se trouvent récapitulés en cette seule parole : Aime ton prochain comme toi-même. Celui qui aime ne cause aucun mal à son prochain. Aimer son prochain, c'est donc accomplir toute la loi. Faites ceci d'autant plus que vous savez en quel temps nous vivons. C'est désormais l'heure de sortir de votre sommeil, car le salut est plus près de nous que lorsque nous avons commencé à croire. La nuit tire à sa fin, le jour va se lever. Débarrassons-nous de tout ce qui se fait dans les ténèbres, et revêtons-nous de l'armure de la lumière. Vivons correctement, comme il convient en plein jour, sans orgies ni beuveries, sans débauche ni immoralité, sans querelle ni jalousie. Revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ et ne vous préoccupez pas de satisfaire les désirs de l'homme livré à lui-même » (Rm 13.8-14).

Se revêtir du Seigneur Jésus-Christ c'est vivre une vie conforme à la sienne, non par notre propre force, mais parce que Jésus-Christ, par son Esprit, vient habiter en nous.

Tout ceci mène Paul, au chapitre 14 de sa lettre, à exhorter les membres de l'Église de Rome à s'accueillir les uns les autres, à faire preuve de tolérance et de patience vis-à-vis de ceux qui sont moins solides dans la foi. En même temps, ceux qui ont encore des préjugés liés à des pratiques religieuses héritées du passé ne devraient pas condamner ceux qui n'ont pas de tels préjugés. Dieu affermira les uns et les autres, dit Paul. Pour des différences de pratiques qui n'ont pas trait à la doctrine de la foi et du salut, on devrait laisser les uns et les autres libres d'avoir des convictions différentes, pourvu que ce soit dans le but de servir Dieu. Un des problèmes des croyants de cette époque concernait les viandes qui avaient été sacrifiées à des idoles païennes et qu'on pouvait acheter

au marché. Beaucoup de chrétiens avaient dans leur conscience un problème à manger de telles viandes, et, par peur de toucher à quelque chose d'impur, parce que sacrifié à une idole, ils s'abstenaient totalement de manger de la viande. Je cite le chapitre 14 :

« Accueillez celui qui est mal affermi dans la foi, sans vous ériger en juges de ses opinions. Ainsi l'un a la conviction qu'il peut manger de tout. L'autre, qui est mal affermi dans la foi, ne mange que des légumes. Que celui qui mange de tout ne méprise pas celui qui ne fait pas comme lui, et que celui qui ne mange pas de viande ne condamne pas celui qui en mange, car Dieu lui a fait bon accueil. Qui es-tu, toi, pour juger le serviteur d'un autre? Qu'il tienne bon ou qu'il tombe, c'est l'affaire de son maître. Mais il tiendra bon, car le Seigneur, son maître, a le pouvoir de le faire tenir. Pour celui-ci, tel jour vaut plus qu'un autre; pour celui-là, ils ont tous la même valeur; à chacun d'avoir une pleine conviction en lui-même. Celui qui fait une distinction entre les jours le fait pour le Seigneur. Celui qui mange le fait aussi pour le Seigneur, puisqu'il remercie Dieu pour sa nourriture. Et celui qui s'abstient de certains aliments le fait encore pour le Seigneur, car lui aussi remercie Dieu. Aucun de vous ne vit pour lui-même et aucun de vous ne meurt pour lui-même. Si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Ainsi, que nous vivions ou que nous mourions, nous appartenons au Seigneur. En effet, le Christ est mort et il est revenu à la vie pour être le Seigneur des morts et des vivants. Et toi, pourquoi condamnes-tu ton frère? Ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère? Ne devons-nous pas tous comparaître devant le tribunal de Dieu? Car il est écrit : "Aussi vrai que je vis, dit le Seigneur, tout genou ploiera devant moi et toute langue me reconnaîtra comme Dieu." Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même. Cessons donc de nous condamner les uns les autres. Prenez plutôt la décision de ne rien mettre en travers du chemin d'un frère qui puisse le faire trébucher ou tomber. Pour moi, je sais et je suis pleinement convaincu, en accord avec la pensée du Seigneur Jésus, que rien n'est impur en soi. Cependant, si quelqu'un considère que telle chose est impure, alors elle est vraiment impure pour lui. Si donc, à cause d'un aliment, tu fais du tort à ton frère, tu ne te conduis pas selon l'amour. Ne va pas, pour un aliment, causer la perte de celui pour qui le Christ est mort. Que ce qui est bien pour vous ne devienne pas pour d'autres une occasion de dire du mal de vous. Car le règne de Dieu ne consiste pas à régler le manger et le boire, mais, par l'Esprit Saint, à nous rendre justes et à nous donner la paix et la joie. Celui qui sert le Christ de cette manière est agréable à Dieu et estimé des hommes. Ainsi donc, cherchons toujours ce qui contribue à favoriser la paix et à nous faire grandir les uns les autres dans la foi. Ne va pas, pour un aliment, détruire l'œuvre de Dieu. Tout est pur, c'est vrai. Mais il est mal de manger tel aliment, si cela risque de faire tomber quelqu'un dans le péché. Ce qui est bien, c'est de s'abstenir de viande, de vin, bref, de tout ce qui peut entraîner la chute de ton frère. Garde tes convictions, pour ce qui te concerne, devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même par ce qu'il approuve. Mais celui qui mange tout en ayant des doutes à ce sujet est déjà condamné, car son attitude ne découle pas de la foi. Or, tout ce qui ne découle pas de la foi est péché » (Rm 14.1-23).

Paul applique ici la règle de l'amour et de la croissance commune dans la foi à la question des différences d'appréciation qui peuvent survenir entre des croyants qui sont convaincus de leur point de vue respectif sur certaines questions de pratique. Il y a un but commun, la croissance commune dans la foi en Christ, la paix entre les croyants, le service de Dieu. Mais il y a des différences d'appréciation sur des points mineurs.

Dans le cas du manger ou du boire, Paul est convaincu que même les viandes sacrifiées aux idoles ne sont pas impures en soi, car Dieu ne les a pas créées impures. Le croyant romain qui en aurait acheté au marché, sachant que Jésus-Christ a présenté le seul vrai et efficace sacrifice devant Dieu, n'a pas à les considérer comme impures. Mais il devra s'en abstenir pour une bonne raison : peut-être y a-t-il un frère ou une sœur dans la foi qui n'a pas encore atteint ce degré de conviction, et qui a un problème de conscience en son for intérieur vis-à-vis de la consommation de telles viandes. Si, tout en ayant ce problème de conscience, il est amené à en consommer parce qu'un autre croyant, lui-même convaincu du contraire, l'y entraîne, alors, il pèche contre sa conscience, et sa foi s'en trouve affaiblie. Cela ne contribue pas à sa paix intérieure ni à la paix dans l'Église et à sa croissance. Il faut donc savoir s'abstenir de certaines choses lorsqu'on est en compagnie d'autres croyants non pas nécessairement parce qu'on croit que ces choses sont mauvaises en soi, mais par égard pour ses frères et sœurs dans la foi.

Aujourd'hui, la question des viandes sacrifiées aux idoles n'est plus vraiment actuelle, mais celle de la consommation d'alcool, par exemple, l'est toujours. La même règle est valable aujourd'hui à cet égard. Si je suis convaincu en mon for intérieur qu'une pratique est légitime, et ma conscience chrétienne, formée par la Parole de Dieu, ne m'accuse pas, alors j'ai la liberté de faire comme bon me semble en privé. Mais prenons toujours garde à l'avertissement de Paul à la fin de ce passage :

« Garde tes convictions, pour ce qui te concerne, devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même par ce qu'il approuve. Mais celui qui mange tout en ayant des doutes à ce sujet est déjà condamné, car son attitude ne découle pas de la foi. Or, tout ce qui ne découle pas de la foi est péché. »

Paul souligne le même point au début du chapitre 15, et met de nouveau Jésus-Christ en exemple devant les croyants, citant le Psaume 69.

« Nous qui sommes forts dans la foi, nous devons porter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, sans chercher notre propre satisfaction. Que chacun de nous recherche la satisfaction de son prochain pour le bien de celui-ci en vue de l'aider à grandir dans la foi. Car le Christ n'a pas cherché sa propre satisfaction, mais il a dit, comme le déclare l'Écriture : "Les insultes de ceux qui t'insultent sont retombées sur moi". Or tout ce qui a été consigné autrefois dans l'Écriture l'a été pour nous instruire, afin que la patience et l'encouragement qu'apporte l'Écriture produisent en nous l'espérance. Que Dieu, source de toute patience et de tout réconfort, vous donne de vivre en plein accord les uns avec les autres, conformément à l'enseignement de Jésus-Christ. Ainsi, d'un même cœur et d'une seule voix, vous célébrerez la gloire du Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ » (Rm 15.1-6).

Dans un autre article, nous lirons la suite du chapitre 15, qui est l'avant-dernier chapitre de la lettre de Paul aux Romains, et nous verrons comment Paul reprend le thème de l'universalité du salut apporté par Dieu en Jésus-Christ, salut qui s'adresse aussi bien aux Juifs qu'aux non-Juifs.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))